

2HV MANAGEMENT

Société par Actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 44, avenue Le Nôtre – 92330 – SCEAUX
N° 830 415 501 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL **DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 18 FEVRIER 2026**

Le soussigné François-Louis HARDY, Associé Unique et Président de la Société 2HV MANAGEMENT, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.000 euros, divisé en 5.500 actions,

Déclare avoir pris les décisions suivantes portant sur :

- Le transfert du siège social et la modification corrélative de l'article 4 des statuts.
- Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 44, avenue Le Nôtre – 92330 – SCEAUX au 23, rue des Morteaux – 92160 – ANTONY et ce, à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège de la Société est fixé au 23, rue des Morteaux – 92160 - ANTONY.

Il peut être transféré en tout endroit par simple décision du Président, de l'Assemblée Générale des Associés, ou de l'Associé unique. »

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De convention expresse valant convention sur la preuve, le Soussigné a décidé de signer électroniquement le présent procès-verbal, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.DocuSign.com. Le Soussigné reconnaît à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite.

François-Louis-HARDY _____

DocuSigned by:

F3F23A0E563A4E4...